

## AMICALE DES PECHEURS DE COUDUN

### Compte Rendu de l'Assemblée Générale du dimanche 07 février 2016

Cette 46<sup>ème</sup> Assemblée Générale s'est tenue à partir de 9h30 dans la salle des fêtes de Coudun, sous la présidence de J. Gasnot, assisté par son nouveau Conseil d'Administration issu de l'Assemblée Générale électorale du 28 novembre 2015. Le Président remercie les participants avant de présenter les invités. À la tribune se trouvaient Monsieur Christian Delanef, Président de la Fédération de l'Oise, Monsieur Joseph Sanguinette, rapporteur et vérificateur aux comptes, Monsieur Bernard Formont, Maire de Coudun et Monsieur Bruno Ledrappier, Président du SIAVA, qui avaient répondu à notre invitation. Le Président profite de la tribune pour les remercier de leur soutien et des diverses subventions qu'ils nous ont attribuées. 26 membres de l'Amicale des Pêcheurs, adhérents en 2015, étaient présents, ainsi qu'un nouvel adhérent pour 2016.

Le Président invite le Secrétaire à prendre la parole pour l'adoption du Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 02 février 2014. Le Secrétaire rappelle et donne lecture de l'article 25 des statuts : « l'Assemblée Générale se réunit au moins une fois chaque année dans le premier trimestre de l'exercice. Les convocations et l'ordre du jour sont publiés par voie d'affichage, de presse ou adressées à chaque membre au moins quinze jours à l'avance ». Les conditions statutaires ayant été réunies, le Président pose la question de savoir si des remarques, oublis ou anomalies ont été relevés dans le compte rendu du Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 02 février 2014. Aucune main ne s'étant levée, aucun participant ne s'étant manifesté : **le Procès Verbal 2014 est adopté à l'unanimité.**

### Ordre du jour

- I. Rapport moral
- II. Rapport d'activité
- III. Bilan financier 2015
- IV. Prévisions 2016
- V. Questions diverses et interventions

### Compte rendu

#### I. Rapport moral du Président

L'Amicale comptait 37 membres en 2014 (mais aucun « jeune pêcheur ») et 35 en 2015 dont un jeune pêcheur.

Le Président revient sur l'Assemblée Générale électorale du 28 novembre 2015 pour en faire la synthèse en reprenant les principaux éléments extraits du compte rendu de cette réunion « *Après avoir rappelé les règles du vote, à bulletins secrets (article 11 des statuts) et précisé le nombre des membres à élire qui, doit être compris entre 7 et 15 (article 8). Il énumère les noms correspondant aux onze candidatures arrivées et, demande dans un premier temps à l'Assemblée de se prononcer sur le passage de neuf à onze administrateurs. La proposition est votée à l'unanimité. Un membre sortant se manifestant tardivement en cours de séance, son nom est ajouté à la liste des candidats et les bulletins de votes sont modifiés en conséquence. Le Président signale que trois procurations lui ont été transmises : Guy Aubrée, Patrice Corbin et Jean-Claude Puech, respectivement pour le Président, le Trésorier et le Secrétaire. Sur la liste d'émargement figurent 35 inscrits. Le scrutin a donc concerné 21 sociétaires (les 18 présents ainsi que les 3 qui ont donné procuration). Après le vote à bulletins secrets et à l'urne, le dépouillement des bulletins a donné le résultat suivant : 21 voix (Freddy Caqueret, Jacky Gasnot, Michel Leblond, Françoise Leclère, Joël Le-Dû, Gérard Leroy et Hugues Rollet) ; 20 voix (Philippe Lemaire et Laurent Petrowick) ; 19 voix (Patrice Corbin et Michel Lapointe) ; 17 voix (Roland Delacuisine). Les douze candidats sont donc déclarés élus et constitueront le nouveau Conseil d'Administration. Les membres élus élisent à leur tour les membres du Bureau. Celui-ci sera composé de Jacky Gasnot (Président), Hugues Rollet (Vice Président), Michel Lapointe (Trésorier), Michel Leblond (Secrétaire) et de Françoise Leclère (Secrétaire Adjointe).*

*Le Président indique que quatre candidatures sont arrivées concernant la Commission de Contrôle qui doit être composée d'au moins deux vérificateurs aux comptes (article 27 des statuts) élus par l'Assemblée Générale et pris en dehors du Conseil d'Administration. Deux des candidats ayant été élus dans cette instance (Freddy Caqueret et Françoise Leclère), seules les candidatures des deux vérificateurs sortants ont été maintenues. Joseph Sanguinette et Xavier Lamoureux ont donc été réélus à l'unanimité des membres présents ».*

Le Président demande ensuite à l'Assemblée de se prononcer sur son éventuelle candidature ainsi que celle de Michel Lapointe au Conseil d'Administration de la Fédération de Pêche de l'Oise. La proposition a été votée à l'unanimité des membres présents.

Après avoir rappelé l'objet de l'association tel qu'il est fixé par l'arrêté du 16 janvier 2013 dans son article 6, le Président rappelle le but de nos travaux et, à ce sujet, il estime que l'aménagement de notre secteur de rivière devrait être totalement terminé sans quelques contretemps. Il fait l'inventaire de ce qui a été réalisé depuis 2009 au niveau des aménagements de notre parcours de pêche. Pour 2015, des déflecteurs en épis (fagots) ont été installés de la « fosse Marius » au « Pont à Tan ». De même, le « ru de la cressonnière » a été aménagé en suivant cette technique. Les travaux reprendront après la fermeture avec l'aménagement du secteur allant jusqu'au « pont de la rocade ». Il faudra également reprendre certains déflecteurs. Il dresse un inventaire non exhaustif de tout le matériel qui a été acheté et réparé au cours de la mandature. Cette année encore, nous avons pu installer des boîtes « Vibert » (environ 8.000 œufs embryonnés). Des vairons ont été achetés et lâchés dans la rivière. En 2016, le pisciculteur aura des difficultés pour nous fournir des alevins de truites « farios ». Il pourrait éventuellement compenser avec des alevins d « arcs » ce qui n'est pas envisageable et cohérent avec l'objectif du « tout fario » dans quelques années. Le prix des truites devrait augmenter du fait du nouveau taux de TVA. Les lâchers sont programmés les mardis 22 mars (100 kg :50/50), 12 avril (80 kg :50/30), 3 mai (100 kg /arcs), 31 mai (80 kg /arcs), 28 juin (80 kg /arcs), 26 juillet (80 kg /arcs) et 23 août (60 kg /arcs). Au moins 480 kg de poissons devraient être lâchés avec sans doute un lâcher complémentaire de « farios » reproductrices après la fermeture. Les principales dates à retenir sont annoncées. L'ouverture a été fixée le samedi 12 mars 2016 en France pour la première catégorie et le samedi 26 mars à Coudun. La fermeture sera générale le dimanche 18 septembre 2016. La « Journée de la Pêche » prévue le dimanche 5 juin 2016 est annulée en séance faute de volontaires. L'augmentation du prix de l'action de 3 € est votée à l'unanimité. Un adulte paiera donc 110 € en 2016. La carte journalière reste à 11 € et le maintien du droit d'entrée à 30 € est voté à l'unanimité. Le droit à congé est porté à 5 ans (vote à l'unanimité). Il faudra donc modifier en conséquence l'article 10 du règlement intérieur. Le Président rappelle que c'est sa quarantième année de sociétaire. Élu au bureau en 1976 (Secrétaire Adjoint), Président en 1980, Secrétaire Adjoint en 1987, Vice Président en 1991, Secrétaire en 1997 et enfin Président à partir de 2009. La société s'est investie (partie restauration) lors de la brocante du 13 septembre 2015 très perturbée par la pluie. Nous avons démonté, à l'invitation de la Mairie, environ 50 mètres de voie ferrée, puis stoppé les travaux suite au vol des tronçons de rails préparés en 4 mètres.

Le Président passe ensuite la parole au Secrétaire pour la lecture du rapport d'activité.

## **II. Rapport d'activité**

### **1) Les travaux**

Pour l'année civile 2015, les travaux se sont étalés du samedi 10 janvier au vendredi 20 mars 2015, puis du samedi 26 septembre au dimanche 20 décembre 2015. J'ai comptabilisé au minimum 520 participations des bénévoles, soit, à raison de 2h30 par matinée, environ 1.300 heures de travail. En 2014, dans les mêmes conditions, j'avais compté environ 420 participations pour 1.050 heures de travail. Il faut ajouter à cela tout ce qui est réalisé en semaine notamment au bâtiment bleu.

Le 28 mai 2015, Thaïs BOUDOT-GRIMAUD, chargée de mission des milieux aquatiques et sa stagiaire, Lucie FAUQUET, en charge du Plan de Gestion Piscicole de l'Aronde sont venues pour effectuer un diagnostic du linéaire de pêche et observer les points positifs et limites des travaux terminés. Leur objectif était la réalisation du Plan de Gestion Piscicole (PGP) de notre secteur faisant suite au plan départemental. S'en est suivi l'édition et la transmission d'un document qui ne nous satisfait pas.

#### **a) Les passerelles et chemins**

Les chemins sont régulièrement entretenus sur tout le parcours et certains sont recrusés et aménagés (du pont de planches au Pont à Tan par exemple). Une passerelle enjambant le ru du premier layon (rive gauche) en dessous du « Pont des Braconniers » a été démontée et complètement restaurée avec des palettes en matière plastique fournies par Bruno CITERNE. Juste en aval, nous avons réalisé un « pont » à l'aide de quatre traverses pour protéger la « buse » en ciment qui traverse et affleure dans le chemin. Ces travaux ont été réalisés du dimanche 18/01/15 au dimanche 25/01/15. Le samedi 05/12/15 et le dimanche 06/12/15, la passerelle basse vers Bienville a été entièrement reconstruite et sécurisée (main courante), avec les mêmes palettes en plastique plus larges (80 cm). Encore merci à Bruno CITERNE. Veuillez nous signaler les endroits qui sont encore à sécuriser.

#### **b) Les déflecteurs et abris sous berges**

Le travail dans l'eau est limité dans le temps pour protéger les frayères. Il était interdit de descendre dans l'eau du 15 novembre 2015 au 15 avril 2016. Du samedi 17/10/15 au dimanche 15/11/15, au cours de quatorze séances de travail, dont certaines en semaine pour préparer le travail du week-end, nous avons continué l'aménagement du parcours de la « fosse Marius » jusqu'au premier virage en aval du « Pont à Tan ». Vingt cinq ouvrages ont été construits, 22 déflecteurs en fagots, 2 déflecteurs en troncs d'aulnes et un V renversé en troncs d'aulnes pour protéger les nénuphars. Cela a nécessité la confection de 45 fagots de 3 à 4,5m et d'au moins 150 piquets. Pour mémoire, le prix d'un fagot posé est compris entre 100 et 150 €. Du dimanche 13/12/15 au dimanche 20/12/15,

nous avons repris l'aménagement du « ru de la cressonnière » commencé en 2013 et interrompu en 2014. On le rétrécit en le canalisant tout en le reméandrant à l'aide de troncs de peupliers morts exploités sur place.

### **c) Le nettoyage**

La grille du ruisseau de la rue Notre-Dame au dessus de la « cascade » a été nettoyée au moins trois fois. On a enlevé les arbres tombés à l'eau (merisier de la rive gauche à la limite de Bienville) et les embâcles provoqués par leurs branches, en particulier la grosse branche du grisard en dessous de la passerelle basse vers Bienville. Les pneus d'engins ont été sortis de l'eau. Du dimanche 22/02/15 au dimanche 01/03/15, nous avons réalisé des trouées dans la végétation de la berge (rive droite coté pâture), du « pont de planches » à la « Fosse Marius », pour former des puits de lumière favorables au développement de la flore aquatique, vitale pour la faune. Le mardi 9 juin, le jeudi 11 juin et le mardi 16 juin 2015, le grand nettoyage d'été a été effectué sur tout le parcours grâce à 29 participations des bénévoles. Le samedi 26/09/15, nous avons enlevé les embâcles, au niveau des îlots, en aval du « pont de planches », ainsi que l'arbre cassé et planté dans l'eau au niveau du premier virage. Il faut remercier particulièrement Bruno CITERNE qui entretient le parcours bien au delà des parcelles dont il est propriétaire. Le samedi 23 avril, les 14 bénévoles qui avaient participé au moins six fois au « nettoyage » ont été invités à participer au traditionnel repas des « nettoyeurs ».

### **d) Frayères et alevinage**

#### **Frayères**

Le samedi 10/10/15 et le dimanche 11/10/15, 2 remorques de cailloux ont été récupérées, transportées et vidées au niveau de « l'escalier », pour renforcer et étendre les frayères déjà en place. Le samedi 12/12/15, une autre remorque de cailloux a été déversée dans le ru au niveau du grand layon. Les truites « fario » ont commencé à « gratter » début novembre.

#### **Alevinage**

Le vendredi 10 avril 2015, nous avons « lâché » environ 5.000 truitelles de l'année (11 kg) achetées 756 €. Le lundi 21/12/15, environ 5.000 œufs embryonnés issus de la ponte du 01/12/15, et offerts par le pisciculteur, ont été récupérés à la pisciculture de Bulles et installés, à l'aide de boîtes « Vibert », sur les frayères (3 au niveau de « l'escalier » et 2 dans le ru du « grand layon »).

### **e) Aménagement du « coin pêche » dans le « bâtiment bleu »**

En semaine et lors des intempéries, on procède à l'entretien, à la réparation du matériel, à la collection, au tri et à la vente des ferrailles, etc....Le vieux tracteur a été vendu pour la somme de 500 € libérant la place pour le nouveau tracteur, sur lequel Roland Delacuisine a procédé à de nombreux aménagements. Le mercredi 20 mai et le jeudi 21 mai, nous avons nettoyé le « bâtiment bleu » qui devait accueillir les cyclistes Hollandais.

### **2) Les réunions statutaires**

#### **Réunions de bureau**

Elles ont lieu quasiment toutes les semaines les samedis ou dimanches lors des « nettoyages » notamment pendant la période de fermeture.

#### **Conseils d'Administration**

Le Conseil d'Administration doit se réunir au moins 4 fois par an. Les réunions se sont tenues le vendredi 9 janvier 2015 (préparation de l'Assemblée Générale du 8 février 2015 et prévisions 2015...), le samedi 13 mars 2015 (préparation de l'ouverture...), le mardi 28 juillet 2015 (bilans intermédiaires...), le mercredi 7 octobre 2015 (bilan de l'année 2015, préparation de l'Assemblée électorale du samedi 28/11/15 et achat de goujons dont le dossier est suivi par Freddy Caqueret). Jean-Luc Bas, notre garde particulier, est régulièrement invité et participe aux réunions du Conseil d'Administration.

### **3) Les interventions extérieures**

Le vendredi 23 janvier, le Président et le Trésorier participaient à une Assemblée Générale ayant pour thème l'Aronde au siège de la Fédération.

Le samedi 25 janvier, l'Amicale était représentée à l'Assemblée Générale de la Fédération de l'Oise à Clermont par son Président, son Trésorier, son Secrétaire, Roland Delacuisine et Françoise Leclère.

Le dimanche 10 mai, une sortie en association avec la bibliothèque municipale, ayant pour thème « découverte de l'Aronde », a été suivie par une trentaine de personnes avec un écho dans la presse locale. Cette visite, guidée par le Secrétaire, permettait à un public de néophytes de constater et de visualiser l'impact de nos travaux sur la rivière et son environnement.

Le samedi 12 septembre et le dimanche 13 septembre, 10 bénévoles de l'association ont participé à la brocante organisée par la « Coudunoise ». Nous étions responsables de la partie restauration. Malheureusement, cette manifestation, très perturbée par le mauvais temps, n'a permis de dégager qu'un bénéfice de 52,66 €.

Le mardi 1<sup>er</sup> décembre, le Trésorier et le Secrétaire, accompagnés par Freddy Caqueret, se sont rendus à la pisciculture de Bulles pour assister aux dernières pontes artificielles de l'année.

Ce bilan n'est pas exhaustif car il faut y ajouter les ventes de métaux chez Brion et les nombreuses réunions, en particulier pour le Président et le Trésorier, également membres du Conseil d'Administration de la Fédération de l'Oise.

On peut rappeler l'épisode des rails de l'ancienne voie ferrée. En effet, du 7 au 24 mars, nous avons démonté, découpé et transporté des sections de rails mesurant environ 4 mètres. Dans la nuit du 23 au 24 mars, quatre morceaux de rails, préparés mais laissés provisoirement sur place, avaient disparu... !

#### 4) Le site Internet

Jean-Luc Bas, que nous remercions, nous a offert gracieusement son installation et se charge de l'actualiser en textes, photographies, etc.... Il attend vos documents à publier. Vous pouvez consulter ce site à l'adresse : **www.pecche-a-coudun.fr** ou en tapant « **pêche à Coudun** » sur un moteur de recherche. Un lien permet également d'aller sur le site de la Fédération, riche en informations. Nouveauté : il est dorénavant possible de prendre son permis via « Internet ». Nous remercions Jean-Luc pour son aide précieuse.

#### 5) Le braconnage

Ce fut encore une année calme, où aucun acte de braconnage ne nous a été signalé.

#### 6) La pollution

A la fin du mois d'Août, nous avons eu la visite de la police de l'eau venant constater la présence d'embâcles au niveau du « pont de planches ». Suite à un élagage de peupliers en amont, les branches se sont accumulées contre les « îlots » de pierres.

Début octobre, la pompe de relevage du « Pont à Tan » est restée en panne pendant une semaine. Les égouts se sont déversés en continu dans l'Aronde. La SAUR n'est pas intervenue assez rapidement.

Suite à l'incendie de la station d'épuration, une pollution qui, après analyse, s'est révélée peu dangereuse (chlorure ferrique), a touché les secteurs en aval jusqu'à l'Oise.

Il faut y ajouter une pollution latente venant sans doute de la Payelle.

### III. Rapport financier

#### 1) Rapport des vérificateurs aux comptes

Les comptes ont été vérifiés le samedi 16 janvier 2016 par les vérificateurs aux comptes Joseph Sanguinette et Xavier Lamoureux, en présence du Trésorier. Les comptes annuels ont été certifiés réguliers et sincères. Le Trésorier est félicité pour sa gestion, sa rigueur et la tenue de son cahier de comptes. Les vérificateurs aux comptes proposent donc à l'Assemblée de donner quitus au Trésorier. Le Président demande si dans la salle quelqu'un désire intervenir. En l'absence de remarques, **le rapport financier est adopté à l'unanimité.**

#### 2) Rapport du Trésorier

Michel Lapointe expose de manière très détaillée les comptes de la société pour l'exercice 2015.

##### Recettes

Subventions 2015 : 850 € (Mairie : 450 € et Fédération : 400 €). Intérêts du Livret A : 87,68 € Cotisations AAPPMA 2015 : 3.746,50 € dont 3.082,50 € (actions/Coudun). CPMA 2015 : 510 € Cartes fédérales 2015 (hors Internet) : 671 € Permis journaliers à Coudun : 154 € Autres recettes (repas, brocante (2.443,33 €), dons (252,50 €), vente de ferrailles (1.757,55 €), carte Intermarché (61 €), vente du vieux tracteur (500 €) et remboursement partiel de l'assurance/tracteur (128 €) .... Total pour les manifestations et autres : 5.132,48 €

**Total des recettes 2015 : 10.488,06 €**

##### Dépenses

Pisciculture : achat de poissons pour un total de 4.273,80 € Cartes fédérales payées à la fédération : 671,40 € Entretien et travaux : 1.665,13 € Gestion et assurances : 721,26 € Courses (Intermarché) pour les manifestations et les journées de nettoyage : 3027,94 € Ristourne « dépositaire » : 3 €

**Total des dépenses 2015 : 10.362,53 €**

**L'exercice 2015 présente donc un solde positif de 125,53 €**

**État des comptes au 31 décembre 2015 : 10.488,06 € de recettes – 10.362,53 € de dépenses = 125,53 €**

Avoirs en caisse au 31/12/2015 : 5.738,13 € (avoir au 31/12/2014 : 5.612,60 € + excédent 2015 : 125,53 €) dont 5.538,51 € sur le livret A, 167,06 € sur le compte épargne et 32,56 € en caisse.

#### 3) Prix des cartes 2015

### **Voir le rapport moral pour les différents votes.**

Une invitation pour le repas d'ouverture sera envoyée dans la semaine. Les tarifs spécifiques (femme, jeune...) y figureront ainsi que les dates et heures de délivrance des permis. A l'unanimité, le prix de la carte à la journée reste fixé à 11 €

#### **4) Droit d'entrée**

Après vote de l'Assemblée, il est maintenu à 30 €

## **IV. Prévisions 2015**

### **1) Travaux d'aménagement**

Ils s'inscrivent dans la continuité et dans le cadre du plan quinquennal débuté en 2009, en particulier les travaux d'aménagement et l'alevinage en truitelles « farios ». Nous espérons terminer l'aménagement du parcours. Nous voulons terminer la partie allant de la « fosse Marius » au pont à Tan voire au « pont de la quatre voies ». Nous espérons terminer l'aménagement du « ru de la cressonnière ».

### **2) Alevinage**

Le pisciculteur ne nous fournira plus de truitelles à partir de cette année. Seules les boîtes « Vibert » pourront éventuellement compléter la reproduction naturelle, très aléatoire dans l'état actuel de l'Aronde.

### **3) Dates à retenir**

- L'ouverture a été fixée au samedi 26 Mars 2016 à 9h lors de l'Assemblée Générale du 08 février 2015.
- Les « lâchers » sont programmés les mardis 22 mars, 12 avril, 03 mai, 31 mai, 28 juin, 26 juillet et 23 août 2016.
- Nettoyage, aménagements des berges et de la rivière : les samedis et dimanches matin (hors des périodes d'ouverture) de 8h30 à 12h jusqu'au 20 mars 2016 (rendez-vous au Hangar Bleu).
- Délivrance des permis au Hangar Bleu les samedis et dimanches à partir de 8h30 ou à partir de midi, après le retour du nettoyage, ainsi que le jour de l'Assemblée Générale du 07 février 2016.
- Délivrance des cartes de la société : le jour de l'ouverture le 26 mars 2016 de 7h30 à 9h.
- La période d'ouverture générale de la pêche en France en 1<sup>ère</sup> catégorie a été fixée du 12 mars 2016 au 18 septembre 2016.
- La période d'ouverture à Coudun a été fixée du samedi 26 mars 2016 à 9h au dimanche 18 septembre 2016.
- Le repas des « nettoyeurs » est fixé au mardi 12 avril 2016.
- La « Journée de la Pêche » à Coudun a été annulée après vote à l'unanimité moins une voix.

## **V. Questions diverses et interventions**

### **1) Monsieur DELANEF**

Il remercie le Président pour son invitation et tient à féliciter les sociétés qui, comme celle de Coudun, travaillent à développer leur rivière. Il se montre surpris par le nombre d'heures passées par les bénévoles (plus de 1.300 heures). Il estime que l'association participe activement à la vie et au développement du tissu social rural. Il indique que le Département va diminuer fortement les subsides aux associations. Pour la première fois en effet, les subventions seront proportionnelles au quantitatif du travail réalisé et des heures passées. Il insiste sur les difficultés rencontrées pour recruter des techniciens de la région plus proches du terrain. En effet, les candidats sont souvent des « expatriés » qui abandonnent rapidement la région. Deux nouvelles techniciennes viennent d'être intégrées à l'équipe du département le 09/02/16. Il revient sur le problème des effectifs et se montre optimiste, en prenant l'exemple de la société de Bulles où beaucoup de jeunes s'investissent avec notamment un membre élu au bureau et un autre désigné rapporteur. D'autre part, les femmes entrent en nombre dans certains Conseils d'Administration y apportant un « œil nouveau ». En conclusion, il réaffirme que l'Amicale est à classer parmi les excellentes sociétés.

### **2) Monsieur LEDRAPPIER, Président du SIAVA**

Il dresse un bilan négatif de l'année 2015 où, à part le traitement de l'urgence, aucun travail n'a pu être réalisé à cause d'un problème de secrétariat. Les devis étaient prêts mais les demandes de subventions n'ont pas été transmises dans les délais. La secrétaire du syndicat Oise/Aronde a également récupéré cette fonction au SIAVA. Au niveau budget, la priorité est le traitement du secteur Baugy/Gournay (rattrapage). La suppression du « seuil » du moulin de Clairoux est programmée pour mars 2016. La chute de 1,20 mètre sera supprimée. Les travaux de contournement nécessiteront un budget de 144.000 € La suppression de l'obstacle du « moulin à tan » est à l'étude. Elle nécessitera une journée de travail à la pelle mécanique. Pour que la continuité écologique entre l'Oise et Bienville soit rétablie, il ne restera que l'obstacle du moulin de Bienville où une personne bloque le projet.

A Bienville où seulement 6 personnes assistaient à l'Assemblée Générale, la société continue et n'a donc pas besoin d'être reprise.

Au niveau de la Payelle, la pollution est inadmissible dans la durée. Les désordres hydrologiques (embâcles) sont pourtant signalés par les riverains. Entre Lachelle et Rémy, des bouchons se forment retenant entre autre les excréments. La source de la Payelle avant le pont de l'autoroute est une véritable « mare de merde » car la station d'épuration d'Estrées se jette directement dedans. Quand cette station, dont le dysfonctionnement est permanent, déborde, la Payelle pollue l'Aronde qui ne coule plus jamais claire. L'ONEMA est venu le constater. Les journaux, comme l'article du ROSO (Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise) publié dans le Parisien du 23/01/16, relatent l'inadmissible. Le ROSO a d'ailleurs porté plainte le 08/01/16 pour pollution généralisée de la Payelle. Peu rassurant, « la couleur rouge de la Payelle a une origine médicamenteuse... ». Des contacts ont été pris avec les maires des communes concernées, en particulier celui d'Estrées, pollueur qui devrait être le payeur. Celui-ci doit budgétiser la dépollution qui s'élève à 3500 € pour 50 mètres or, 10 kilomètres sont à traiter. Autre problème récurrent : l'été, la Payelle étant à sec, l'eau pourra-t-elle s'écouler l'hiver ? Suivant la Directive Européenne, en 2021, l'Aronde doit couler et être propre. Il faut donc des résultats.

Un débat s'instaure entre Messieurs DELANEF, SANGUINETTE (ancien Conseiller Général) et LEDRAPPIER à propos des responsabilités et des éventuelles solutions dont il ressort que, devant les coûts énormes (stations) et le maintien des emplois (exemple du plomb français), la pollution et l'environnement passent au second plan.

Pour terminer, il nous informe que pour 2016, 5.000 € sont prévus pour les déflecteurs, les secteurs à aménager restant à définir. Il nous invite à calculer la somme correspondant aux 1.300 heures de travail fournies par les bénévoles de la société à raison de 40 € de l'heure pour la seule année 2015.

### **3) Monsieur Bernard FORMONT, Maire de Coudun**

En remerciant son Président, le nouveau Maire de Coudun rappelle que l'Amicale fait partie des 15 associations de la commune et qu'elle est majoritairement composée de Coudunois. Il note la participation exceptionnelle des sociétaires (26/35), à cette Assemblée Générale, ce qui démontre un esprit formidable. Il estime que le fait de confier le démontage de la voie ferrée aux associations n'était finalement pas une bonne idée par rapport aux risques d'accidents.

Il nous apporte un « scoop ». La salle où nous sommes réunis n'est pas en conformité par rapport à la sécurité incendie. En effet, le réseau incendie est à revoir et sa réfection nécessiterait de gros travaux très coûteux. La solution pourrait être l'utilisation de l'eau de l'Aronde, dont le débit à l'étiage (1m<sup>3</sup> /seconde), est largement suffisant pour installer un point de puisage sur la place. Le devis est en cours de réalisation.

Sur ce point, Monsieur Sanguinette reprend la parole pour entrer dans des considérations très techniques et nous expliquer que les canalisations de Coudun ayant un diamètre maximum de 20 cm, l'installation de canalisations de 40 cm, nécessiterait de relever le château d'eau de 15 mètres.

### **4) Gérard LEROY**

Il intervient pour demander s'il y a des risques pour les riverains et les consommateurs de poissons. Monsieur DELANEF évoquant même un risque de mutation(s) lui répond que des mesures sont en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11 heures.

Les Secrétaires : Françoise Leclère et Michel Leblond